

**M. Emmanuel MACRON**  
**Ministre de l'Economie, de**  
**l'Industrie et du Numérique**  
**139 rue de Bercy**

**75012 Paris**

Paris, le 24 novembre 2014

**Nos Réf. : 1359 – VH/HE**

Monsieur le Ministre,

Vous avez à plusieurs reprises fait état de la volonté de l'Etat de diluer sa part dans les entreprises de l'énergie avec l'objectif d'atteindre les 5 à 10 milliards de cessions d'actifs pour répondre aux oukases de Bruxelles.

Sont régulièrement évoquées les entreprises dans lesquelles le droit de vote double a été institué ce qui vise GDF-Suez. Mais EDF est elle-même souvent citée et plus récemment et de façon insistante, sa filiale de réseau RTE.

L'argument selon lequel cette dilution n'aurait aucune conséquence sur la vie des entreprises et des salariés ne tient pas sérieusement. L'augmentation de la part de capitaux privés a toujours été synonyme de recul du service public et de pression sur les droits des salariés et aucun contre-exemple ne peut être sérieusement cité. Nous sommes donc en complet désaccord avec cette orientation qui s'inscrit dans une démarche toujours plus libérale, tournant le dos aux besoins des citoyens.

Pour EDF, la question est pour nous clairement la sortie de la Bourse et non l'augmentation de la part de capitaux privés. EDF n'a, à l'évidence, aucune des caractéristiques d'une société cotée en Bourse puisque c'est l'Etat qui prend aujourd'hui en France les décisions structurantes qui affectent la vie de l'entreprise, que ce soit en terme de mix électrique, en terme de prix ou encore en pénalisant EDF pour permettre aux concurrents de se développer. S'il en était besoin, la manière dont l'Etat a géré le changement de gouvernance au sein d'EDF, illustre d'une manière encore plus éclatante la spécificité de cette entreprise. Nous réitérons donc notre demande, qui est aujourd'hui de plus en plus partagée, d'une renationalisation d'EDF et donc d'une sortie de Bourse.

Il ne saurait non plus être question pour nous d'une ouverture du capital de RTE, sachant que si le gouvernement envisageait une ouverture à des capitaux privés, cela impliquerait la

... / ...

modification de la loi Sarkozy de 2004... À la vérité, chacun voit bien que l'objectif est de profiter de l'appétit des marchés financiers pour les sociétés d'infrastructure et que tout cela est étranger à toute considération de service public.

Nous sommes aussi en désaccord avec l'annonce implicite d'une nouvelle dilution de l'Etat dans le capital de GDF-Suez. Le recours aux droits de vote double institués grâce à un amendement gouvernemental à la loi « Florange » voté en catimini et sans concertation avec quiconque est un artifice permettant de contourner la loi limitant la part de l'Etat au tiers de son capital.

Quant aux droits des salariés de GDF Suez qui sont attaqués par cette entreprise notamment dans la fonction commerciale, ce n'est certainement pas en baissant la part de l'Etat que leurs droits seront renforcés. Faut-il rappeler qu'en son temps, le parti socialiste, certes alors dans l'opposition, avait déposé un recours devant le Conseil Constitutionnel contre la privatisation de Gaz de France? Et que l'Etat en est aujourd'hui réduit à valider la retraite chapeau du PDG de GDF-Suez jugée pourtant par vous-même comme étant anormale en avouant ainsi son impuissance devant les normes issues du code AFEP-MEDEF ? Que l'Etat en soit aujourd'hui réduit à un rôle de figurant devant le capital privé alors qu'il possède le tiers du capital défie l'entendement !

Comment expliquer également que vous facilitiez la perte de clients de GDF-Suez en imposant à ERDF de subventionner Direct-Energie, tout en permettant à cette Entreprise de ne pas appliquer le statut des Industries Electriques et Gazières ? Il s'agit d'une double peine pour les salariés.

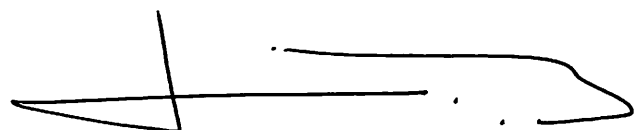
C'est d'ailleurs pour cette raison que nous voulons aussi nous élever contre l'ordonnance du 20 août 2014 réformant la gouvernance des sociétés publiques. Ce texte a été pris sans aucune concertation pas même avec les Confédérations représentatives de salariés alors qu'il réforme profondément les règles applicables au secteur public. Ce texte cale en effet cette gouvernance sur le droit des entreprises privées qui est le Code du Commerce. Il est ainsi mis fin à l'application de la loi de démocratisation du secteur public du 26 juillet 1983 pour y substituer les règles des entreprises privées. Cette décision est grave de conséquences et nous la contestons aussi totalement.

Monsieur le Ministre, ce dont la France a besoin, notamment dans le domaine de l'énergie, ce n'est pas d'un affaiblissement des principes de service public mais bien au contraire de leur renforcement.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous demandons à vous rencontrer. Il n'est à nos yeux pas possible que le Gouvernement continue à prendre des décisions en ignorant superbement les organisations syndicales de salariés au mépris d'ailleurs des déclarations répétées du Président de la République sur l'importance du dialogue social.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.

**Vincent HERNANDEZ**



**Secrétaire Général FO Energie et Mines**